

LEODIUM

CHRONIQUE MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE DU DIOCÈSE DE LIÈGE

ABONNEMENT ANNUEL : 2 FR. 50 { pour les personnes étrangères
à la Société d'art et d'histoire.

LE NUMÉRO : 25 CENTIMES.

Pour ce qui concerne l'Administration, s'adresser à M. D. CORMAUX,
n^o 22, rue Vinave-d'Ile, à Liège.

Secrétaire de Rédaction : M. l'abbé
H. BOURGUET, professeur d'histoire
et de droit canonique au
Séminaire, à Liège.

SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE

Séance du 28 Octobre 1903

M^{re} Monchamp, président la rentrée de la *Société d'art et d'histoire*, a d'abord rendu hommage au nom des sciences qu'on y cultive, à la glorieuse mémoire de Léon XIII, rappelé le souvenir de M. Vandriken, membre de la Société, auquel elle a dû d'intéressantes études sur le pays de Horion-Hozémont, félicité enfin M. le curé Balau de l'apparition de son monumental mémoire, couronné par l'Académie, sur les sources de l'histoire de Liège.

M. Kurth s'était chargé de la conférence de la réouverture des séances mensuelles d'hiver. **Possédons-nous le corps de Notger ?** telle était la question posée par lui, et dont un auditoire tout particulièrement nombreux attendait la solution avec curiosité.

Cette solution est négative, en ce sens que les restes conservés à la sacristie de Saint-Jean et présentés depuis 1633 pour être ceux de notre plus grand prince-évêque, ne sont pas de Notger.

Au témoignage du biographe le plus sûr, le mieux informé et le plus rapproché du grand homme, Notger avait tenu à être inhumé dans sa chère église de Saint-Jean : il l'y fut, suivant son désir « *in angulo cryptæ humilioris, in oratorio Sancti Hilarii*, dans l'angle de l'humble crypte de la chapelle Saint-Hilaire. »

On sait que le temple actuel de Saint-Jean a été reconstruit sur les propres fondements de l'ancienne église notgérienne, et que celle-ci était érigée sur le modèle de Notre-Dame d'Aix. Elle for-

maît donc une sorte de rotonde, de huit pans coupés, avec, au fond, le chœur ; en face de celui-ci, l'entrée ; sur les côtés, tant de droite que de gauche, trois chapelles latérales, débordant en hors-d'œuvre. Une de ces chapelles était dédiée à saint Hilaire, auquel, dans la suite, on associa saint Remy. Ce fut dans le sous-sol de cette chapelle qu'on enterra Notger.

Or, il en advint de l'antique église de Saint-Jean comme de Saint-Christophe : elle avait été érigée d'abord au point culminant et solitaire de l'île, aujourd'hui réunie à la ferme par la suppression des bras de la Meuse qui passaient sous le pont d'île ou longeaient la Sauvenière. Des maisons construites au même niveau ou plus haut vinrent l'entourer ; les inondations du fleuve l'envahirent à maintes reprises, si bien que, pour la mettre à l'abri des eaux, on en rehaussa de plus en plus le sol, recouvrant de plus en plus aussi les restes du fondateur.

Au XVII^e siècle cependant, les chanoines de Saint-Jean s'avisèrent que le grand Notger méritait mieux. On se mit en quête de sa tombe, mais au lieu de se guider par la plus ancienne et la plus digne de foi des biographies, on eut le tort de se fier à une autre, plus récente, dont d'ailleurs on interpréta mal le texte, et de rechercher les restes en cause, non à l'intérieur, mais au dehors de l'église. A l'endroit ainsi exploré, on finit par rencontrer un cerceuil, renfermant un squelette d'homme de taille moyenne, squelette fort bien conservé, et garni notamment d'une superbe denture. Après enquête et discussion, un instrument rédigé en chapitre déclara expressément qu'il fallait tenir ces restes pour ceux de Notger.

L'erreur était flagrante, comme l'a démontré M. Kurth : les textes, exactement traduits, sérieusement étudiés, ne laissent pas de doute à ce sujet ; c'était à l'intérieur de la chapelle, non au dehors qu'il eût fallu fouiller. Un examen scientifique a été fait par M. le professeur Fraipont, du crâne, des dents et des ossements qu'on lui présentait pour ceux de Notger ; il a conclu qu'ils appartenaient à un homme moins âgé que ne devait l'être ce prélat, mort après avoir exercé une suite de fonctions importantes, puis trente-six ans d'épiscopat.

Autre difficulté : toutes les chapelles latérales de Saint-Jean ont changé de patron depuis des années. Aucun plan ancien, aucun document ne nous renseigne de façon précise l'emplacement de celle de Saint-Hilaire. Mais, par le rapprochement de maints petits détails et par une suite de déductions des plus ingénieuses, M. Kurth arrive à conclure que cette chapelle de Saint-Hilaire devait se trouver à droite en sortant du chœur, et que c'est là, sous plusieurs mètres de terre séculairement accumulées, contre les vieilles fondations de Saint-Jean, que doivent reposer encore les derniers restes du fameux Pontife.

La discussion, d'après M. Kurth, pourrait rester ouverte sur la question d'emplacement. Au sens de tous ceux qui ont suivi son argumentation, pesé les textes et les faits produits, elle ne l'est plus sur le point fondamental, sur l'erreur commise par les chanoines. Aussi les observations appelées par le conférencier n'ont-elles pu se produire qu'à l'appui de sa thèse : M. J. Helbig a insisté sur ce fait que, dans le tombeau donné pour être de Notger, on n'avait retrouvé aucun objet propre à faire reconnaître la dépouille d'un évêque ; et M. J. Demarteau, sur le texte même de la déclaration des chanoines du XVII^e siècle : elle paraît bien imposer une solution d'autorité à une controverse, à des doutes soulevés dès lors sur l'authenticité des restes retirés du sol.

Il n'y avait, comme l'a fait M^{sr} Monchamp, qu'à remercier et féliciter le conférencier. Quand maintenant nous rendra-t-on, et qui retirera du sous-sol de la vieille église, les restes sacrés de celui dont on a pu dire :

Liège au Ciel doit Notger, à Notger tout le reste.

UN LEGS DE LIVRES JURIDIQUES fait à la Cathédrale de Saint-Lambert en 1390.

Henri de Suderlande, chanoine de Saint-Lambert et écolâtre du Chapitre de Saint-Géréon, à Cologne ; son existence serait quasi ignorée parmi nous, s'il n'avait eu l'heureuse idée de faire un testament et de léguer à la Cathédrale de Liège tous ses manuscrits de droit civil et canonique, plus une certaine somme d'argent pour faire décorer et embellir les autels majeurs, acheter un « jocale, » ou être employée à la construction de l'église.

Ce bon chanoine apparaît comme *acolytus imbannitus* en l'an 1340, comme résidant en 1363 ; puis en 1388, il s'en alla habiter Cologne. Son testament, que voici, est du 20 décembre 1390. Il se réserve l'usage de ces chers volumes sa vie durant.

Anno a nativitate Domini 1390, indictione XIV, mensis decembris die 26, in mei notarii publici et testium... presentia... dominus Henricus de Suderlande, scolasticus ecclesie S. Gereonis Coloniensis, canonicus Leodiensis, dicte ecclesie et capitulo Leodiensis quasdam donationes... fecit, prout in quadam cedula papirea continebatur... cujus cedule tenor sequitur :

Ego Henricus de Suderlande canonicus leodiensis et scolasticus sancti Gereonis Coloniensis ecclesiarum, omnes libros meos juris canonici et civilis, videlicet digestum vetus, inforciatum, digestum novum, codicem parvum volumen, Cynum super codicem, Andream de Barulo super tres libros codicis, decretum, decretales, sextum librum decretalium, clementin, summam Ostiensem, Innocentium, Ostiensem in duobus volu-